

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**COMMUNAUTE
DE
COMMUNES**



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20191212-2019_12_12_11-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Frankie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

Santé - Exposition temporaire « Produits & Territoires en Nord-Pas de Calais ».

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Considérant le succès rencontré avec les expositions « Cuisine ta Santé » (769 élèves de CM1/CM2) et « Croc'Expo, les Fruits, les Légumes et Moi » (1031 élèves de CE1/CE2) ;

Considérant que le Service Santé a contacté le Comité de Promotion de la Chambre d'Agriculture en Nord-Pas de Calais, situé à Saint Laurent Blangy, concernant la location de leur exposition intitulée « Produits & Territoires en Nord-Pas de Calais » ;

Considérant que cette exposition serait à destination des élèves de CM1/CM2 des écoles du territoire Flandre Lys (47 classes – 1100 élèves) ;

Considérant qu'elle aborde, de manière ludique, différentes thématiques telles que : les productions locales, la gastronomie, la saisonnalité des produits, l'équilibre alimentaire, les filières agricoles et agroalimentaires et les signes de qualité ;

Considérant qu'elle est composée de 8 panneaux auto-déroulants, de produits factices à exposer en vitrine avec des chevalets informatifs, d'un jeu des sens, d'un CD-rom, de deux tableaux aimantés, d'un panneau portrait, de quiz, de fiches de jeux et d'un panier de produits régionaux ;

Considérant que le temps de visite de l'exposition est estimé à 1 heure par classe ;

Considérant que cette exposition serait installée, par roulement, dans chaque commune par le service santé de la CCFL avec l'aide des services techniques communaux (salle de 50m² minimum mise à disposition dans chaque commune) ;

Considérant que la période de location de l'exposition est envisagée du 2 mars 2020 au 10 avril 2020 ;

Considérant que le tarif de location de l'exposition s'élève à 400€ HT pour cette période (6 semaines) ;

Considérant qu'à ces frais s'ajouerait la prise en charge des ceux relatifs au transport des élèves ne pouvant se rendre à pied jusqu'au lieu de l'exposition ;

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de:

- VALIDER la mise en place de l'exposition « Produits & Territoires en Nord-Pas de Calais » à destination des élèves de CM1/CM2 du territoire Flandre lys,
- VALIDER la prise en charge des frais liés à cette exposition (location, transports des élèves),
- PREVOIR au BP les crédits nécessaires à son organisation,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

